



Convention interrégionale du Massif des Vosges - Contribution du Département du Bas-Rhin à la filière "stations vallées"

Rapport n° CP/2013/482

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule développement touristique

Résumé :

Le présent rapport a pour objet la participation financière du Conseil Général au titre de l'animation de la filière ' Stations Vallée ' (Stratégie Touristique du Massif des Vosges) dont fait partie la station du Champ du Feu.

La Stratégie Touristique du Massif des Vosges a été validée le 5 juillet 2010 par le Comité de Massif, conformément au Schéma Interrégional du Massif des Vosges 2007-2020. Le Conseil Général du Bas-Rhin a également délibéré dans la foulée.

Cette stratégie doit répondre à de multiples objectifs :

- Objectifs économiques : Accroître la fréquentation et le chiffre d'affaires du tourisme en développant une offre touristique globale, structurée dans les différents territoires du Massif, et adaptée à la demande du client ; Augmenter le nombre d'emplois.
- Objectifs transversaux : Insuffler une culture touristique ; Mettre en réseau et mobiliser des socio-professionnels, des offices de tourisme, des collectivités ; Qualifier l'offre touristique ; Rechercher un équilibre territorial, une cohérence d'actions et d'identité.

Cette stratégie s'appuie sur 5 filières : « Stations Vallées », « Sites emblématiques », « Itinérance - voyage à pied », « Bien-être en montagne » et « Ecotourisme ».

L'animation de chaque filière a été confiée à un acteur touristique institutionnel du Massif qui apporte des moyens humains et financiers.

Le Conseil Général des Vosges est en charge de l'animation de la filière « Stations-Vallées », il coordonne à l'échelle des 9 stations volontaires du massif (Gérardmer, Larcenaire, Le Ballon d'Alsace, Le Champ du Feu, Le Lac Blanc, Le Markstein, Le Gazon rouge, Le Schnepfenried, Ventron) la structuration de leur offre à destination des familles, sur la base du référentiel national 'Famille Plus'. L'objectif de la filière n'est pas de labelliser l'ensemble des stations, mais d'aboutir à une offre structurée et en adéquation avec les besoins de cette clientèle familiale.

Un premier travail de diagnostic a été réalisé en interne par les services du Conseil Général des Vosges, sur la base d'un recensement effectué par les offices de tourisme concernés.

Désormais, il s'agit de passer à une phase opérationnelle, ayant pour objet l'animation des territoires, en vue de mobiliser les prestataires et d'accompagner les offices de tourisme ou syndicats mixtes dans la structuration de leur offre.

Afin de mettre en œuvre cette phase opérationnelle à l'échelle des stations, il apparaît nécessaire de déployer les ressources techniques et humaines idoines, à savoir :

- L'accompagnement par un bureau d'études spécialiste du label 'Famille plus' afin de procéder aux audits des stations, à la formation, aux préconisations et à la labellisation (100 000 €). Cette mission fera l'objet d'un marché public dont le Conseil général des Vosges sera maître d'ouvrage ;
- L'animation du dispositif avec un agent chargé temporairement (1 an) d'animer le projet dans les territoires et d'accompagner les porteurs de projets de manière collective sur le massif (44 000 €).

Ce recrutement sera mis en œuvre à la condition sine qua non d'obtenir les cofinancements sollicités auprès de tous les partenaires.

La gouvernance mise en place dans ce projet est innovante, de par la participation financière des stations, celles du Commissariat à l'aménagement du Massif des Vosges, des Régions Lorraine et Alsace, des Conseils Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Les dépenses liées à la mise en œuvre opérationnelle de la filière « Station Vallées » sont estimées à 144 000 €.

Les recettes attendues se décomposent de la façon suivante :

- FNADT massif des Vosges : 72 000 € (50%)
- Conseil Général des Vosges : 18 720 € (13%)
- Région Alsace et Région Lorraine : 28 800 € (20%)
- Conseils Généraux du Haut Rhin et du Bas-Rhin : 8 640 € (6%)
- Les 9 stations : 15 840 € (11%)

Il est précisé que concernant la station du Champ du Feu, c'est la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche qui participera.

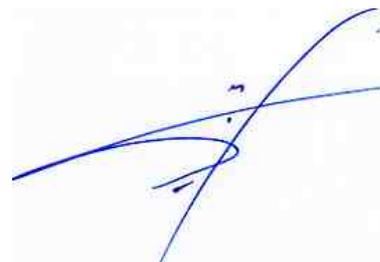
La participation financière du Conseil Général du Bas-Rhin, sous réserve de l'inscription des crédits en DM1, est attendue à hauteur de 4 320 €, soit 3 % du coût global.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention de 4 320 euros au Conseil Général des Vosges au titre de l'animation de la filière "stations vallées" inscrite dans la Stratégie Touristique du Massif des Vosges (sous réserve de l'inscription des crédits en DM1).

Strasbourg, le 17/06/13

Le Président,

A blue ink signature, appearing to be 'Guy-Dominique KENNEL', written in a cursive style over a light blue grid background.

Guy-Dominique KENNEL